

VOLTAIRE

TRAITÉ SUR

LA

TOLÉRANCE

Вольтер

Traité sur la tolérance

«Public Domain»

Вольтер

Traité sur la tolérance / Вольтер — «Public Domain»,

Содержание

CHAPITRE I.	5
CHAPITRE II.	10
CHAPITRE III.	11
CHAPITRE IV.	13
CHAPITRE V.	17
CHAPITRE VI.	19
CHAPITRE VII.	20
CHAPITRE VIII.	22
Конец ознакомительного фрагмента.	25

Francois-Marie Arouet

Traité sur la tolérance

CHAPITRE I.

Histoire abrégée de la mort de Jean Calas

LE meurtre de *Calas*, commis dans Toulouse avec le glaive de la Justice, le 9^{me} Mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge & de la postérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles sans nombre, non-seulement parce que c'est la fatalité inévitable de la guerre, mais parce que ceux qui meurent par le sort des armes, pouvaient aussi donner la mort à leurs ennemis, & n'ont point péri sans se défendre. Là où le danger & l'avantage sont égaux, l'étonnement cesse, & la pitié même s'affaiblit: mais si un Pere de famille innocent est livré aux mains de l'erreur, ou de la passion, ou du fanatisme; si l'accusé n'a de défense que sa vertu, si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper, s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt; alors le cri public s'élève, chacun craint pour soi-même; on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un Tribunal érigé pour veiller sur la vie des Citoyens, & toutes les voix se réunissent pour demander vengeance.

Il s'agissait, dans cette étrange affaire, de Religion, de suicide, de parricide: il s'agissait de savoir si un pere & une mere avaient étranglé leur fils pour plaire à Dieu, si un frere avait étranglé son frere, si un ami avait étranglé son ami, & si les Juges avaient à se reprocher d'avoir fait mourir sur la roue un pere innocent, ou d'avoir épargné une mere, un frere, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de soixante & huit ans, exerçait la profession de Négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, & était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon pere. Il était Protestant, ainsi que sa femme & tous ses enfants, excepté un qui avait abjuré l'hérésie, & à qui le pere faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la Société, qu'il approuva la conversion de son fils *Louis Calas*, & qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée Catholique, laquelle avait élevé tous ses enfants.

Un des fils de *Jean Calas*, nommé *Marc-Antoine*, était un homme de Lettres: il passait pour un esprit inquiet, sombre & violent. Ce jeune homme ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre, ni à être reçu Avocat, parce qu'il fallait des certificats de Catholicité, qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, & fit pressentir ce dessein à un de ses amis: il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide.

Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour là même pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille, & le sien, nommé *Lavaisse*, jeune-homme de dix-neuf ans, connu par la candeur & la douceur de ses mœurs, fils d'un Avocat célèbre de Toulouse, était arrivé¹ de Bordeaux la veille; il soupa par hasard chez les *Calas*. Le pere, la mere, *Marc-Antoine* leur fils aîné, *Pierre* leur second fils, mangerent ensemble. Après le souper on se retira dans un petit sallon; *Marc-Antoine* disparut: enfin, lorsque le jeune *Lavaisse* voulut partir, *Pierre Calas* & lui étant descendus, trouverent en-bas, auprès du magasin, *Marc-Antoine*, en chemise, pendu à une porte, & son habit plié sur le comptoir; sa chemise n'était pas seulement dérangée; ses cheveux étaient bien peignés: il n'avait sur son corps aucune playe, aucune meurtrissure.²

¹ 12 Octobre 1761.

² On ne lui trouva, après le transport du cadavre à l'Hôtel-de-Ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, & une petite tache sur la poitrine, causées par quelque inadvertence dans le transport du corps.

On passe ici tous les détails dont les Avocats ont rendu compte: on ne décrira point la douleur & le désespoir du pere & de la mere: leurs cris furent entendus des voisins. *Lavaïsse & Pierre Calas*, hors d'eux-mêmes, coururent chercher des Chirugiens & la Justice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le pere & la mere étaient dans les sanglots & dans les larmes, le Peuple de Toulouse s'atroupait autour de la maison. Ce Peuple est superstitieux & emporté; il regarde comme des monstres ses freres qui ne sont pas de la même Religion que lui. C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort de *Henri trois*, & qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon *Henri quatre*. Cette Ville solemnise encore tous les ans, par une Procession & par des feux de joye, le jour où elle massacra quatre mille Citoyens hérétiques, il y a deux siecles. En vain six Arrêts du Conseil ont défendu cette odieuse fête, les Toulousains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que *Jean Calas* avait pendu son propre fils *Marc-Antoine*. Ce cri répété fut unanime en un moment. D'autres ajouterent que le mort devait le lendemain faire abjuration; que sa famille & le jeune *Lavaïsse* l'avaient étranglé, par haine contre la Religion Catholique: le moment d'après on n'en douta plus; toute la Ville fut persuadée que c'est un point de Religion chez les Protestants, qu'un pere & une mere doivent assassiner leur fils, dès qu'il veut se convertir.

Les esprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les Protestants du Languedoc s'étaient assemblés la veille; qu'ils avaient choisi à la pluralité des voix un bourreau de la secte; que le choix était tombé sur le jeune *Lavaïsse*; que ce jeune homme, en vingt-quatre heures, avait reçu la nouvelle de son élection, & était arrivé de Bordeaux pour aider *Jean Calas*, sa femme & leur fils *Pierre*, à étrangler un ami, un fils, un frere.

Le Sr. *David*, Capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs, & voulant se faire valoir par une prompté exécution, fit une procédure contre les Regles & les Ordonnances. La famille *Calas*, la servante Catholique, *Lavaïsse* furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. *Marc-Antoine Calas* était mort Calviniste; & s'il avait attenté sur lui-même, il devait être traîné sur la claye: on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'Eglise St. Etienne, malgré le Curé qui protestait contre cette profanation.

Il y a dans le Languedoc quatre Confrairies de Pénitents, la blanche, la bleue, la grise, & la noire. Les Confreres portent un long capuce avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre: ils ont voulu engager M. le Duc de *Fitz-James*, Commandant de la Province, à entrer dans leur Corps, & il les a refusés. Les Confreres blancs firent à *Marc-Antoine Calas* un Service solennel comme à un Martyr. Jamais aucune Eglise ne célébra la fête d'un Martyr véritable avec plus de pompe; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au-dessus d'un magnifique catafalque, un squelette qu'on faisait mouvoir, & qui représentait *Marc-Antoine Calas*, tenant d'une main une palme, & de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration de l'hérésie, & qui écrivait en effet l'arrêt de mort de son pere.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté sur soi-même, que la canonisation; tout le Peuple le regardait comme un Saint: quelques-uns l'invoquaient; d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un Moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote, un peu sourde, dit qu'elle avait entendu le son des cloches. Un Prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dressa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette relation, possède une attestation qu'un jeune homme de Toulouse est devenu fou pour avoir prié plusieurs nuits sur le tombeau du nouveau Saint, & pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques Magistrats étaient de la Confrairie des Pénitents blancs. Dès ce moment la mort de *Jean Calas* parut infaillible.

Ce qui sur-tout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille Huguenots; l'année 1762 était l'année séculaire. On dressait dans la Ville l'appareil de cette solennité; cela même allumait encore l'imagination échauffée du Peuple: on disait publiquement que l'échafaud sur lequel on rouerait les *Calas*, serait le plus grand ornement de la fête; on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte Religion. Vingt personnes ont entendu ces discours, & de plus violents encore. Et c'est de nos jours! & c'est dans un temps où la Philosophie a fait tant de progrès! & c'est lorsque cent Académies écrivent pour inspirer la douceur des mœurs! Il semble que le fanatisme, indigné depuis peu des succès de la raison, se débâte sous elle avec plus de rage.

Treize Juges s'assemblerent tous les jours pour terminer le Procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille; mais la Religion trompée tenait lieu de preuve. Six Juges persisterent longtemps à condamner *Jean Calas*, son fils, & *Lavaisse* à la roue, & la femme de *Jean Calas* au bucher. Sept autres, plus modérés, voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés & longs. Un des Juges, convaincu de l'innocence des accusés, & de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur; il opposa le zèle de l'humanité au zèle de la sévérité; il devint l'Avocat public des *Calas* dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la Religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre Juge, connu par sa violence, parlait dans la Ville avec autant d'emportement contre les *Calas*, que le premier montrait d'empressement à les défendre. Enfin l'éclat fut si grand, qu'ils furent obligés de se récuser l'un & l'autre; ils se retirèrent à la campagne.

Mais, par un malheur étrange, le Juge favorable aux *Calas* eut la délicatesse de persister dans sa récusation, & l'autre revint donner sa voix contre ceux qu'il ne devait point juger: ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue; car il y eut huit voix contre cinq, un des six Juges opposés ayant à la fin, après bien des contestations, passé au parti le plus sévère.

Il semble que quand il s'agit d'un parricide, & de livrer un Pere de famille au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime si inouï³ devraient être d'une évidence sensible à tout le monde: le moindre doute, dans un cas pareil, doit suffire pour faire trembler un Juge qui va signer un Arrêt de mort. La faiblesse de notre raison & l'insuffisance de nos Loix se font sentir tous les jours; mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un Citoyen? Il fallait dans Athenes cinquante voix au-delà de la moitié pour oser prononcer un jugement de mort. Qu'en résulte-t-il? ce que nous savons très-inutilement, que les Grecs étaient plus sages & plus humains que nous.

Il paraissait impossible que *Jean Calas*, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtemps les jambes enflées & faibles, eût seul étranglé & pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils *Pierre Calas*, par *Lavaisse*, & par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre: car comment une servante zélée Catholique aurait-elle pu souffrir que des Huguenots assassinassent un jeune-homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la Religion de cette servante? Comment *Lavaisse* serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami, dont il ignorait la conversion prétendue? Comment une mere tendre aurait-elle mis les mains sur son fils? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune-homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat

³ Je ne connais que deux exemples de Peres accusés dans l'Histoire d'avoir assassiné leurs fils pour la Religion: le premier est du pere de sainte *Barbara*, que nous nommons *Ste. Barbe*. Il avait commandé deux fenêtres dans sa salle de bains: *Barbe*, en son absence, en fit une troisième en l'honneur de la sainte Trinité; elle fit *du bout du doigt* le signe de la croix sur des colonnes de marbre, & ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son pere en colere courut après elle l'épée à la main, mais elle s'enfuit à travers une montagne, qui s'ouvrit pour elle. Le pere fit le tour de la montagne, & rattrapa sa fille; on la fouetta toute nue, mais Dieu la couvrit d'un nuage blanc; enfin son pere lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la Fleur des Saints. Le second exemple est du Prince *Hermenegilde*. Il se révolta contre le Roi son pere, lui donna bataille en 584, fut vaincu & tué par un Officier: on en a fait un martyr, parce que son pere était Arien.

long & violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés?

Il était évident que si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment; il était évident qu'ils ne l'étaient pas; il était évident que le pere seul ne pouvait l'être; & cependant l'arrêt condamna ce pere seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les Juges qui étaient décidés pour le supplice de *Jean Calas*, persuaderent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments, & qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime & celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, & le conjura de pardonner à ses Juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mere, son fils *Pierre*, le jeune *Lavaisse* & la servante: mais un des Conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils se condamnaient eux-mêmes, que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le temps qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivants prouvait invinciblement l'innocence du pere de famille exécuté; ils prirent alors le parti de bannir *Pierre Calas* son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste: car *Pierre Calas* était coupable ou innocent du parricide; s'il était coupable, il fallait le rouer comme son pere; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les Juges effrayés du supplice du pere, & de la pitié attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent sauver leur honneur en laissant croire qu'ils faisaient grace au fils; comme si ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grace: & ils crurent que le bannissement de ce jeune homme, pauvre & sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer *Pierre Calas* dans son cachot, de le traiter comme son pere s'il n'abjurait pas sa Religion. C'est ce que ce jeune homme⁴ atteste par serment.

Pierre Calas, en sortant de la Ville, rencontra un Abbé convertisseur, qui le fit rentrer dans Toulouse; on l'enferma dans un Couvent de Dominicains, & là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la Catholicité; c'était en partie ce qu'on voulait, c'était le prix du sang de son pere; & la Religion qu'on avait cru venger, semblait satisfaite.

On enleva les filles à la mere; elles furent enfermées dans un Couvent. Cette femme presque arrosée du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, & mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes ayant examiné mûrement toutes les circonstances de cette aventure horrible, en furent si frappées, qu'elles firent presser la Dame *Calas*, retirée dans une solitude, d'oser venir demander justice aux pieds du Trône. Elle ne pouvait pas alors se soutenir, elle s'éteignait; & d'ailleurs étant née Anglaise, transplantée dans une Province de France dès son jeune âge, le nom seul de la Ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la Capitale du Royaume devait être encore plus barbare que celle de Toulouse. Enfin le devoir de venger la mémoire de son mari l'emporta sur sa faiblesse. Elle arriva à Paris prête d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des secours & des larmes.

La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être; au-lieu qu'en Province ce fanatisme l'emporte presque toujours sur la raison.

Mr. *De Beaumont*, célèbre Avocat du Parlement de Paris, prit d'abord sa défense, & dressa une consultation, qui fut signée de quinze Avocats. Mr. *Loiseau*, non moins éloquent, composa un Mémoire en faveur de la famille. Mr. *Mariette*, Avocat au Conseil, dressa une Requête juridique, qui portait la conviction dans tous les esprits.

⁴ Un Jacobin vint dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, si je n'abjurais pas: c'est ce que j'atteste devant Dieu, 23 Juillet 1762. *Pierre Calas*.

Ces trois généreux défenseurs des Loix & de l'innocence abandonnerent à la veuve le profit des éditions de leurs Plaidoyers.⁵ Paris & l'Europe entière s'émurent de pitié, & demanderent justice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le Public long-temps avant qu'il pût être signé par le Conseil.

La pitié pénétra jusqu'au Ministère, malgré le torrent continuel des affaires, qui souvent exclut la pitié, & malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encore davantage. On rendit les filles à la mere: on les vit toutes trois couvertes d'un crêpe & baignées de larmes, en faire répandre à leurs Juges.

Cependant cette famille eut encore quelques ennemis, car il s'agissait de Religion. Plusieurs personnes, qu'on appelle en France *dévotes*,⁶ dirent hautement qu'il valait bien mieux laisser rouer un vieux Calviniste innocent, que d'exposer huit Conseillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés; on se servit même de cette expression: «Il y a plus de Magistrats que de *Calas*;» & on inférait de là que la famille *Calas* devait être immolée à l'honneur de la Magistrature. On ne songeait pas que l'honneur des Juges consiste comme celui des autres hommes à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le Pape, assisté de ses Cardinaux, soit infailible: on pourrait croire de même que huit Juges de Toulouse ne le sont pas. Tout le reste des gens sensés & désintéressés disaient que l'Arrêt de Toulouse serait cassé dans toute l'Europe, quand même des considérations particulières empêcheraient qu'il fût cassé dans le Conseil.

Tel était l'état de cette étonnante aventure, lorsqu'elle a fait naître à des personnes impartiales, mais sensibles, le dessein de présenter au Public quelques réflexions sur la tolérance, sur l'indulgence, sur la commisération, que l'Abbé *Houteville* appelle *Dogme monstrueux*, dans sa déclamation ampoulée & erronée sur des faits, & que la raison appelle l'appanage de la nature.

Ou les Juges de Toulouse, entraînés par le fanatisme de la populace, ont fait rouer un pere de famille innocent, ce qui est sans exemple; ou ce pere de famille & sa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils & par un ami, ce qui n'est pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas l'abus de la Religion la plus sainte a produit un grand crime. Il est donc de l'intérêt du Genre-humain d'examiner si la Religion doit être charitable ou barbare.

⁵ On les a contrefaits dans plusieurs Villes, & la Dame *Calas* a perdu le fruit de cette générosité.

⁶ *Dévo*t vient du mot Latin *devotus*. Les *Devoti* de l'ancienne Rome étaient ceux qui se devoaient pour le salut de la République; c'étaient les *Curtius*, les *Décus*.

CHAPITRE II.

Conséquences du supplice de Jean Calas

SI les Pénitents blancs furent la cause du supplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de sa dispersion, & de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injustice, mais qui l'est au supplice; si cette précipitation des Pénitents blancs à célébrer comme un Saint, celui qu'on aurait dû traîner sur la claye, a fait rouer un pere de famille vertueux; ce malheur doit sans doute les rendre pénitents en effet pour le reste de leur vie: eux & les Juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc & un masque sur le visage, qui cacheraient leurs larmes.

On respecte toutes les Confrairies; elles sont édifiantes: mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'Etat, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé? Elles semblent instituées par le zele qui anime en Languedoc les Catholiques contre ceux que nous nommons Huguenots. On dirait qu'on a fait vœu de haïr ses freres; car nous avons assez de religion pour haïr & persécuter, nous n'en avons pas assez pour aimer & pour secourir. Et que serait-ce, si ces Confrairies étaient gouvernées par des enthousiastes, comme l'ont été autrefois quelques Congrégations des Artisans & des *Messieurs*, chez lesquels on réduisait en art & en système l'habitude d'avoir des visions, comme le dit un de nos plus éloquents & savants Magistrats? Que serait-ce si on établissait dans les Confrairies ces chambres obscures, appellées chambres de méditation, où l'on faisait peindre des diables armés de cornes & de griffes, des gouffres de flammes, des croix & des poignards, avec le saint nom de Jesus au-dessus du tableau? Quel spectacle pour des yeux déjà fascinés, & pour des imaginations aussi enflammées que soumises à leurs Directeurs!

Il y a eu des temps, on ne le sait que trop, où des Confrairies ont été dangereuses. Les Frérots, les Flagellants ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres Citoyens? s'en croyait-on plus parfait? cela même est une insulte au reste de la Nation. Voulait-on que tous les Chrétiens entrassent dans la Confrairie? Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon & en masque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfere cet accoûtrement à un justaucorps? Il y a bien plus; cet habit est un uniforme de Controversistes, qui avertit les Adversaires de se mettre sous les armes; il peut exciter une espece de guerre civile dans les esprits; elle finirait peut-être par de funestes excès, si le Roi & ses Ministres n'étaient aussi sages que les fanatiques sont insensés.

On sait assez ce qu'il en a coûté depuis que les Chrétiens disputent sur le dogme; le sang a coulé, soit sur les échafauds, soit dans les batailles, dès le quatrieme siecle jusqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres & aux horreurs que les querelles de la réforme ont excitées, & voyons quelle en a été la source en France. Peut-être un tableau raccourci & fidele de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques personnes peu instruites, & touchera des cœurs bien faits.

CHAPITRE III.

Idee de la Réforme du seizieme siecle

LORSQU'à la renaissance des Lettres, les esprits commencerent à s'éclairer, on se plaignit généralement des abus; tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Le Pape *Alexandre VI* avait acheté publiquement la Tiare, & ses cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le Cardinal Duc de *Borgia*, fit périr, de concert avec le Pape son pere, les *Vitelli*, les *Urbino*, les *Gravina*, les *Oliveretto*, & cent autres Seigneurs, pour ravir leurs domaines. *Jules II*, animé du même esprit, excommunia *Louis XII*, donna son Royaume au premier occupant, & lui-même le casque en tête, & la cuirasse sur le dos, mit à feu & à sang une partie de l'Italie. *Léon X*, pour payer ses plaisirs, trafiqua des Indulgences, comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'éleverent contre tant de brigandages, n'avaient du moins aucun tort dans la morale; voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils disaient que Jesus-Christ n'ayant jamais exigé d'annates, ni de réserves, ni vendu des dispenses pour ce monde, & des indulgences pour l'autre, on pouvait se dispenser de payer à un Prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en Cour de Rome, & les dispenses qui subsistent encore aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cents mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis *François I*, en deux cents cinquante années, cent vingt millions; & en évaluant les différents prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cents cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphème, que les Hérétiques, en proposant l'abolition de ces Impôts singuliers, dont la postérité s'étonnera, ne faisaient pas en cela un grand mal au Royaume, & qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais sujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui sussent la Langue Grecque, & qui connussent l'antiquité. Ne dissimulons point que, malgré leurs erreurs, nous leur devons le développement de l'esprit humain, long-temps enseveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais comme ils n'iaient le Purgatoire, dont on ne doit pas douter, & qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux Moines; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révéler, mais qui rapportaient encore davantage; enfin, comme ils attaquaient des dogmes très-respectés,⁷ on ne leur répondit d'abord qu'en les faisant brûler. Le Roi qui les protégeait, & les soudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une Procession, après laquelle on exécuta plusieurs de ces malheureux; & voici quelle fut cette exécution. On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre debout; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeait, & on les relevait alternativement; ils éprouvaient les tourments & la mort par degrés, jusqu'à ce qu'ils expirassent par le plus long & le plus affreux supplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de temps avant la mort de *François I*, quelques Membres du Parlement de Provence, animés par des Ecclésiastiques contre les Habitants de Méridol & de Cabriere, demanderent au Roi des

⁷ Ils renouvellaient le sentiment de *Bérenger* sur l'Eucharistie; ils n'iaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différents, même par la toute-puissance divine; ils n'iaient que les attributs pussent subsister sans sujet; ils croyaient qu'il était absolument impossible que ce qui est pain & vin aux yeux, au goût, à l'estomac, fût anéanti dans le moment même qu'il existe; ils soutenaient toutes ces erreurs condamnées autrefois dans *Bérenger*. Ils se fondaient sur plusieurs passages des premiers Peres de l'Eglise, & sur-tout de *St. Justin*, qui dit expressément dans son Dialogue contre *Typhon*: «L'oblation de fine farine est la figure de l'Eucharistie, que Jesus-Christ nous ordonne de faire en mémoire de sa Passion.» καὶ ἡ τῆς σεμιδάλεως, &c. τύπος ἦν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, ὃν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους, &c. Ἰησοῦς χριστός ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν. Ils rappelaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers siècles contre le culte des Reliques; ils citaient ces paroles de *Vigilantius*: «Est-il nécessaire que vous respectiez, ou même que vous adoriez une vile poussière? Les ames des Martyrs aiment-elles encore leurs cendres? Les coutumes des Idolâtres se sont introduites dans l'Eglise; on commence à allumer des flambeaux en plein midi: nous pouvons pendant notre vie prier les uns pour les autres; mais après la mort, à quoi servent ces prieres? Mais ils ne disaient pas combien *St. Jérôme* s'était élevé contre ces paroles de *Vigilantius*. Enfin, ils voulaient tout rappeler aux temps Apostoliques, & ne voulaient pas convenir que l'Eglise s'étant étendue & fortifiée, il avait fallu nécessairement étendre & fortifier sa discipline: ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaires pour soutenir la majesté du culte.

Troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf personnes de ce Pays, condamnées par eux; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance; ils réduisirent trente Bourgs en cendres. Ces Peuples, jusqu'alors inconnus, avaient tort sans doute d'être nés Vaudois, c'était leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cents ans dans des déserts, & sur des montagnes qu'ils avaient rendu fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale & tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les Villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre; ils ignoraient les procès & la guerre; ils ne se défendirent pas; on les égorga comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte.⁸

Après la mort de *François I*, Prince plus connu cependant par ses galanteries & par ses malheurs que par ses cruautés, le supplice de mille Hérétiques, sur-tout celui du Conseiller au Parlement *Dubourg*, & enfin le massacre de *Vassy*, armerent les persécutés, dont la secte s'était multipliée à la lueur des bûchers, & sous le fer des bourreaux; la rage succéda à la patience; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis: neuf guerres civiles remplirent la France de carnage; une paix plus funeste que la guerre, produisit la *St. Barthelemi*, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La Ligue assassina *Henri III* & *Henri IV*, par les mains d'un Frere Jacobin, & d'un monstre qui avait été Frere Feuillant. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, & la liberté de conscience, sont des choses horribles; mais en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?

⁸ Le véridique & respectable Président de *Thou* parle ainsi de ces hommes si innocents & si infortunés: *Homines esse qui trecentis circiter abhinc annis asperum & incultum solum vectigale à Dominis acceperint, quod improbo labore & assiduo cultu frugum ferax & aptum pecori reddiderint; patientissimos eos laboris & inedia, à litibus abhorrentes, ergà egenos munificos, tributa Principi & sua jura Dominis sedulò & summâ fide pendere; Dei cultum assiduis precibus & morum innocentiam præ se ferre, ceterum rarò divorum templa adire, nisi si quandò ad vicina suis finibus oppida mercandi aut negotiorum causâ divertant; quò si quandoque pedem inferant, non Dei, divorumque statuis advolvi, nec cereos eis aut donaria ulla ponere; non Sacerdotes ab eis rogari ut pro se, aut propinquorum manibus rem divinam faciant, non cruce frontem insigniri uti aliorum moris est: cùm cælum intonat non se lustrali aquâ aspergere, sed sublatis in cælum oculis Dei opem implorare; non religionis ergò peregrè proficisci, non per vias antè crucium simulacra caput aperire; sacra alio ritu, & populari linguâ celebrare; non denique Pontifici aut Episcopis honorem deferre, sed quosdam è suo numero delectos pro Antistibus & Doctoribus habere. Hæc uti ad Franciscum relata VI. Eid. feb. anni, &c. Madame de *Cental*, à qui appartenait une partie des terres ravagées, & sur lesquelles on ne voyait plus que les cadavres de ses Habitants, demanda justice au Roi *Henri II*, qui la renvoya au Parlement de Paris. L'Avocat Général de Provence, nommé *Guerin*, principal auteur des massacres, fut seul condamné à perdre la tête. *De Thou* dit qu'il porta seul la peine des autres coupables, *quòd aulicorum favore destitueretur*, parce qu'il n'avait pas d'amis à la Cour.*

CHAPITRE IV.

Si la Tolérance est dangereuse; & chez quels Peuples elle est pratiquée

Quelques-uns ont dit que si l'on usait d'une indulgence paternelle envers nos freres errants, qui prient Dieu en mauvais Français, ce serait leur mettre les armes à la main, qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Moncontour, de Coutras, de Dreux, de St. Denis, &c. C'est ce que j'ignore, parce que je ne suis pas Prophete; mais il me semble que ce n'est pas raisonner conséquemment, que de dire: «Ces hommes se sont soulevés quand je leur ai fait du mal, donc ils se souleveront quand je leur ferai du bien.

J'oserais prendre la liberté d'inviter ceux qui sont à la tête du Gouvernement, & ceux qui sont destinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement, si l'on doit craindre en effet que la douceur produise les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître; si ce qui est arrivé dans certaines circonstances, doit arriver dans d'autres; si les temps, l'opinion, les mœurs sont toujours les mêmes?

Les Huguenots, sans doute, ont été enivrés de fanatisme, & souillés de sang comme nous: mais la génération présente est-elle aussi barbare que leurs peres? le temps, la raison qui fait tant de progrès, les bons Livres, la douceur de la Société, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduisent l'esprit de ces Peuples? & ne nous appercevons-nous pas que presque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années?

Le Gouvernement s'est fortifié par-tout, tandis que les mœurs se sont adoucies. La Police générale, soutenue d'armées nombreuses toujours existantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces temps anarchiques, où des Paysans Calvinistes combattaient des Paysans Catholiques, enrégimentés à la hâte entre les semailles & les moissons.

D'autres temps, d'autres soins. Il serait absurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne, parce qu'elle présenta requête autrefois pour faire brûler la *Pucelle d'Orléans*; parce qu'elle déclara *Henri III* déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle proscrivit le grand *Henri IV*. On ne recherchera pas, sans doute, les autres Corps du Royaume qui commirent les mêmes excès dans ces temps de frénésie; cela serait non-seulement injuste, mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les Habitants de Marseille parce qu'ils ont eu la peste en 1720.

Irons-nous saccager Rome, comme firent les troupes de *Charles-quin*, parce que *Sixte-quin*, en 1585, accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur Souverain? & n'est-ce pas assez d'empêcher Rome de se porter jamais à des excès semblables?

La fureur qu'inspirent l'esprit dogmatique & l'abus de la Religion Chrétienne mal entendue, a répandu autant de sang, a produit autant de désastres en Allemagne, en Angleterre, & même en Hollande, qu'en France: cependant aujourd'hui la différence des Religions ne cause aucun trouble dans ces Etats; le Juif, le Catholique, le Grec, le Luthérien, le Calviniste, l'Anabatiste, le Socinien, le Memnoniste, le Morave & tant d'autres, vivent en freres dans ces Contrées, & contribuent également au bien de la Société.

On ne craint plus en Hollande que les disputes d'un *Gomar*⁹ sur la prédestination fassent trancher la tête au grand Pensionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des Presbytériens & des Episcopaux pour une Lithurgie & pour un surplis, répandent le sang d'un Roi sur un échafaud.¹⁰

⁹ *François Gomar* était un Théologien Protestant; il soutint contre *Arminius*, son Collegue, que Dieu a destiné, de toute éternité, la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement: ce dogme infernal fut soutenu comme il devait l'être par la persécution. Le grand Pensionnaire *Barneweldt*, qui était du parti contraire à *Gomar*, eut la tête tranchée à l'âge de 72 ans, le 13 Mai 1619, pour avoir contristé au possible l'Eglise de Dieu.

¹⁰ Un Déclamateur, dans l'Apologie de la Révocation de l'Edit de Nantes, dit, en parlant de l'Angleterre: *une fausse Religion devait produire nécessairement de tels fruits; il en restait un seul à mûrir, ces Insulaires le recueillent, c'est le mépris des Nations*. Il faut avouer

L'Irlande peuplée & enrichie, ne verra plus ses Citoyens Catholiques sacrifier à Dieu pendant deux mois ses Citoyens Protestants, les enterrer vivants, suspendre les meres à des gibets, attacher les filles au cou de leurs meres, & les voir expirer ensemble; ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfants à demi-formés, & les donner à manger aux porcs & aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs prisonniers garrotés, & conduire leurs bras dans le sein de leurs femmes, de leurs peres, de leurs meres, de leurs filles, s'imaginant en faire mutuellement des parricides, & les damner tous en les exterminant tous. C'est ce que rapporte *Rapin-Toiras*, Officier en Irlande, presque contemporain; c'est ce que rapportent toutes les Annales, toutes les Histoires d'Angleterre, & ce qui sans doute ne sera jamais imité. La Philosophie, la seule Philosophie, cette sœur de la Religion, a désarmé des mains que la superstition avait si long-temps ensanglantées; & l'esprit humain, au réveil de son ivresse, s'est étonné des excès où l'avait emporté le fanatisme.

Nous-mêmes, nous avons en France une Province opulente, où le Luthéranisme l'emporte sur le Catholicisme. L'Université d'Alsace est entre les mains des Luthériens: ils occupent une partie des Charges municipales; jamais la moindre querelle religieuse n'a dérangé le repos de cette Province depuis qu'elle appartient à nos Rois. Pourquoi? c'est qu'on n'y a persécuté personne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, & tous les cœurs seront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la Religion du Prince doivent partager les places & les honneurs de ceux qui sont de la Religion dominante. En Angleterre, les Catholiques, regardés comme attachés au Prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois; ils payent même double taxe; mais ils jouissent d'ailleurs de tous les droits des Citoyens.

On a soupçonné quelques Evêques Français de penser qu'il n'est ni de leur honneur, ni de leur intérêt, d'avoir dans leur Diocese des Calvinistes; & que c'est là le plus grand obstacle à la Tolérance: je ne le puis croire. Le Corps des Evêques en France est composé de gens de qualité, qui pensent & qui agissent avec une noblesse digne de leur naissance; ils sont charitables & généreux, c'est une justice qu'on doit leur rendre: ils doivent penser que certainement leurs Diocésains fugitifs ne se convertiront pas dans les Pays étrangers, & que, retournés auprès de leurs Pasteurs, ils pourraient être éclairés par leurs instructions, & touchés par leurs exemples; il y aurait de l'honneur à les convertir: le temporel n'y perdrait pas; & plus il y aurait de Citoyens, plus les terres des Prélats rapporteraient.

Un Evêque de Varmie, en Pologne, avait un Anabatiste pour Fermier, & un Socinien pour Receveur; on lui proposa de chasser & de poursuivre l'un parce qu'il ne croyait pas la consubstantiabilité, & l'autre parce qu'il ne baptisait son fils qu'à quinze ans: il répondit qu'ils seraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais que dans ce monde-ci ils lui étaient très-nécessaires.

Sortons de notre petite sphere, & examinons le reste de notre globe. Le grand Seigneur gouverne en paix vingt Peuples de différentes Religions; deux cents mille Grecs vivent avec sécurité dans Constantinople; le Muphti même nomme & présente à l'Empereur le Patriarche Grec; on y souffre un Patriarche Latin. Le Sultan nomme des Evêques Latins pour quelques Isles de la Grece,¹¹ & voici la formule dont il se sert; *Je lui commande d'aller résider Evêque dans l'Isle de Chio, selon leur ancienne coutume & leurs vaines cérémonies*. Cet Empire est rempli de Jacobites, de Nestoriens, de Monotélites; il y a des Cophtes, des Chrétiens de *St. Jean*, des Juifs, des Guebres, des Banians. Les Annales Turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces Religions.

que l'Auteur prend mal son temps pour dire que les Anglais sont méprisables & méprisés de toute la terre. Ce n'est pas, ce me semble, lorsqu'une Nation signale sa bravoure & sa générosité, lorsqu'elle est victorieuse dans les quatre parties du Monde, qu'on est bien reçu à dire qu'elle est méprisable & méprisée. C'est dans un Chapitre sur l'Intolérance, qu'on trouve ce singulier passage. Ceux qui prêchent l'Intolérance, méritent d'écrire ainsi. Cet abominable Livre, qui semble fait par le fou de *Verberies*, est d'un homme sans mission: car quel Pasteur écrirait ainsi? La fureur est poussée dans ce Livre jusqu'à justifier la *St. Barthelemi*. On croirait qu'un tel Ouvrage, rempli de si affreux paradoxes, devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par sa singularité; cependant à peine est-il connu.

¹¹ Voyez *Ricaud*.

Allez dans l'Inde, dans la Perse, dans la Tartarie; vous y verrez la même tolérance & la même tranquillité. *Pierre-le-Grand* a favorisé tous les Cultes dans son vaste Empire: le Commerce & l'Agriculture y ont gagné, & le Corps politique n'en a jamais souffert.

Le Gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis plus de quatre mille ans qu'il est connu, que le Culte des *Noachides*, l'adoration simple d'un seul Dieu: cependant il tolere les superstitions de *Fo*, & une multitude de Bonzes qui serait dangereuse, si la sagesse des Tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il est vrai que le grand Empereur *Yont-Chin*, le plus sage & le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chassé les Jésuites; mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant, c'était au contraire parce que les Jésuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes dans leurs Lettres curieuses, les paroles que leur dit ce bon Prince: *Je sais que votre Religion est intolérante; je sais ce que vous avez fait aux Manilles & au Japon; vous avez trompé mon Pere, n'espérez pas me tromper de même.* Qu'on lise tout le discours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus sage & le plus clément des hommes. Pouvaient-ils en effet retenir des Physiciens d'Europe, qui, sous prétexte de montrer des thermomètres & des éolipiles à la Cour, avaient soulevé déjà un Prince du sang? & qu'aurait dit cet Empereur, s'il avait lu nos Histoires, s'il avait connu nos temps de la ligue, & de la conspiration des poudres?

C'en était assez pour lui d'être informé des querelles indécentes des Jésuites, des Dominicains, des Capucins, des Prêtres séculiers envoyés du bout du monde dans ses Etats: ils venaient prêcher la vérité, & ils s'anathématisaient les uns les autres. L'Empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers: mais avec quelle bonté les renvoya-t-il? quels soins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage, & pour empêcher qu'on ne les insultât sur la route? Leur bannissement même fut un exemple de tolérance & d'humanité.

Les Japonais¹² étaient les plus tolérants de tous les hommes, douze Religions paisibles étaient établies dans leur Empire: les Jésuites vinrent faire la treizième; mais bientôt n'en voulant pas souffrir d'autre, on sait ce qui en résulta; une guerre civile, non moins affreuse que celles de la Ligue, désola ce Pays. La Religion Chrétienne fut noyée enfin dans des flots de sang. Les Japonais fermerent leur Empire au reste du monde, & ne nous regarderent que comme des bêtes farouches, semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur Isle. C'est en vain que le Ministre *Colbert*, sentant le besoin que nous avons des Japonais, qui n'ont nul besoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur Empire; il les trouva inflexibles.

Ainsi donc notre Continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer ni exercer l'intolérance.

Jetez les yeux sur l'autre hémisphère, voyez la Caroline, dont le sage *Loke* fut le Législateur; tout pere de famille qui a sept personnes seulement dans sa maison, peut y établir une Religion à son choix, pourvu que ces sept personnes y concourent avec lui. Cette liberté n'a fait naître aucun désordre. Dieu nous préserve de citer cet exemple pour engager chaque maison à se faire un culte particulier: on ne le rapporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance, n'a pas été suivi de la plus légère dissension.

Mais que dirons-nous de ces pacifiques *Primitifs*, que l'on a nommés *Quakres* par dérision, & qui, avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux, & ont enseigné inutilement la paix au reste des hommes? Ils sont en Pensilvanie au nombre de cent mille; la discorde, la controverse sont ignorées dans l'heureuse Patrie qu'ils se sont faite: & le nom seul de leur Ville de Philadelphie, qui leur rappelle à tout moment que les hommes sont frères, est l'exemple & la honte des Peuples qui ne connaissent pas encore la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mere qui veut qu'on égorge son fils, & la mere qui le cede pourvu qu'il vive.

¹² Voyez *Kempfer*, & toutes les Relations du Japon.

Je ne parle ici que de l'intérêt des Nations; & en respectant, comme je le dois, la Théologie, je n'envisage dans cet article que le bien physique & moral de la Société. Je supplie tout Lecteur impartial de peser ces vérités, de les rectifier & de les étendre. Des Lecteurs attentifs, qui se communiquent leurs pensées, vont toujours plus loin que l'Auteur.¹³

¹³ Mr. *de la Bourdonnaie*, Intendant de Rouen, dit que la Manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec & à Neufchâtel par la fuite des Réfugiés. Mr. *Foucaut*, Intendant de Caen, dit que le Commerce est tombé de moitié dans la Généralité. Mr. *De Maupeou*, Intendant de Poitiers, dit que la Manufacture de droguet est anéantie. Mr. *de Bezons*, Intendant de Bordeaux, se plaint que le Commerce de Clérac & de Nérac ne subsiste presque plus. Mr. *de Miroménil*, Intendant de Touraine, dit que le Commerce de Tours est diminué de dix millions par année; & tout cela par la persécution. Voyez les Mémoires des Intendants, en 1698. Comptez sur-tout le nombre des Officiers de terre & de mer, & de Matelots, qui ont été obligés d'aller servir contre la France, & souvent avec un funeste avantage: & voyez si l'Intolérance n'a pas causé quelque mal à l'Etat. On n'a pas ici la témérité de proposer des vues à des Ministres dont on connaît le génie & les grands sentiments, & dont le cœur est aussi noble que la naissance: ils verront assez que le rétablissement de la Marine demande quelque indulgence pour les Habitants de nos Côtes.

CHAPITRE V.

Comment la Tolérance peut être admise

J'Ose supposer qu'un Ministre éclairé & magnanime, un Prélat humain & sage, un Prince qui sait que son intérêt consiste dans le grand nombre de ses Sujets, & sa gloire dans leur bonheur, daigne jeter les yeux sur cet Ecrit informe & défectueux; il y supplée par ses propres lumieres; il se dit à lui-même: Que risquerai-je à voir la terre cultivée & ornée par plus de mains laborieuses, les tributs augmentés, l'Etat plus florissant?

L'Allemagne serait un désert couvert des ossements des Catholiques, Evangéliques, Réformés, Anabatistes, égorgés les uns par les autres, si la paix de Westphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conscience.

Nous avons des Juifs à Bordeaux, à Metz, en Alsace; nous avons des Luthériens, des Molinistes, des Jansénistes; ne pouvons-nous pas souffrir & contenir des Calvinistes à peu près aux mêmes conditions que les Catholiques sont tolérés à Londres? Plus il y a de sectes, moins chacune est dangereuse; la multiplicité les affaiblit; toutes sont réprimées par de justes Loix, qui défendent les assemblées tumultueuses, les injures, les séditions, & qui sont toujours en vigueur par la force coactive.

Nous savons que plusieurs Chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les Pays étrangers, sont prêts à retourner dans leur Patrie; ils ne demandent que la protection de la Loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfants, le droit d'hériter de leurs peres, la franchise de leurs personnes; point de Temples publics, point de droit aux Charges municipales, aux dignités: les Catholiques n'en ont ni à Londres, ni en plusieurs autres Pays. Il ne s'agit plus de donner des privileges immenses, des places de sûreté à une faction; mais de laisser vivre un Peuple paisible, d'adoucir des Edits, autrefois peut-être nécessaires, & qui ne le sont plus: ce n'est pas à nous d'indiquer au Ministere ce qu'il peut faire; il suffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles, & d'empêcher qu'ils ne soient jamais dangereux! La prudence du Ministere & du Conseil, appuyée de la force, trouvera bien aisément ces moyens, que tant d'autres Nations employent si heureusement.

Il y a des fanatiques encore dans la populace Calviniste; mais il est constant qu'il y en a davantage dans la populace Convulsionnaire. La lie des insensés de *St. Médard* est comptée pour rien dans la Nation, celle des Prophetes Calvinistes est anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des Maniaques, s'il en reste, est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison, qui éclaire lentement, mais infailliblement les hommes. Cette raison est douce, elle est humaine, elle inspire l'indulgence, elle étouffe la discorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéissance aux Loix, plus encore que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'enthousiasme par tous les honnêtes gens? Ce ridicule est une puissante barriere contre les extravagances de tous les Sectaires. Les temps passés sont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toujours partir du point où l'on est, & de celui où les Nations sont parvenues.

Il a été un temps où l'on se crut obligé de rendre des Arrêts contre ceux qui enseignaient une Doctrine contraire aux Cathégories d'*Aristote*, à l'horreur du vuide, aux quiddités, & à l'universel de la part de la chose. Nous avons en Europe plus de cent volumes de Jurisprudence sur la Sorcellerie, & sur la maniere de distinguer les faux Sorciers des véritables. L'excommunication des sauterelles, & des insectes nuisibles aux moissons, a été très-en usage, & subsiste encore dans plusieurs Rituels; l'usage est passé, on laisse en paix *Aristote*, les Sorciers & les sauterelles. Les exemples de ces graves démences, autrefois si importantes, sont innombrables: il en revient d'autres de temps en temps; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en est rassasié, elles s'anéantissent. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui d'être Carpocratien, ou Eutichéen, ou Monothélite, Monophysite, Nestorien,

Manichéen, &c. qu'arriverait-il? On en rirait comme d'un homme habillé à l'antique avec une fraise & un pourpoint.

La Nation commençait à entr'ouvrir les yeux, lorsque les Jésuites *Le Tellier & Doucin* fabriquerent la Bulle *Unigenitus*, qu'ils envoyèrent à Rome; ils crurent être encore dans ces temps d'ignorance, où les Peuples adoptaient sans examen les Assertions les plus absurdes. Ils osèrent proscrire cette proposition, qui est d'une vérité universelle dans tous les cas & dans tous les temps; *La crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir*: c'était proscrire la raison, les libertés de l'Eglise Gallicane, & le fondement de la morale; c'était dire aux hommes, Dieu vous ordonne de ne jamais faire votre devoir, dès que vous craindrez l'injustice. On n'a jamais heurté le sens commun plus effrontément; les Consultants de Rome n'y prirent pas garde. On persuada à la Cour de Rome que cette Bulle était nécessaire, & que la Nation la désirait; elle fut signée, scellée & envoyée, on en sait les suites: certainement si on les avait prévues, on aurait mitigé la Bulle. Les querelles ont été vives, la prudence & la bonté du Roi les a enfin apaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les Protestants & nous; il y en a quelques-uns qui ne sont d'aucune conséquence, il y en a d'autres plus graves, mais sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie, que les Protestants eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs Eglises.

C'est donc ce temps de dégoût, de satiété, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque & un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin, & cette peste, dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'Etat est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur pere; l'humanité le demande, la raison le conseille, & la politique ne peut s'en effrayer.

CHAPITRE VI.

Si l'Intolérance est de droit naturel & de droit humain

LE droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son pere, de la reconnaissance comme à son bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains, vous avez donné & reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature; & le grand principe, le principe universel de l'un & de l'autre, est dans toute la terre: *Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.* Or, on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre: *Crois ce que je crois & ce que tu ne peux croire, ou tu périras:* c'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent dans quelques autres Pays de dire: *Crois, ou je t'abhorre; crois, ou je te ferai tout le mal que je pourrai; monstre, tu n'as pas ma Religion, tu n'as donc point de Religion; il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta Ville, à ta Province.*

S'il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonois détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les Habitants de l'Indus; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait; le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc; & tous ensemble se jetteraient sur les Chrétiens, qui se sont si long-temps dévorés les uns les autres.

Le droit de l'Intolérance est donc absurde & barbare; c'est le droit des tigres; & il est bien plus horrible: car les tigres ne déchirent que pour manger, & nous nous sommes exterminés pour des paragraphes.

CHAPITRE VII.

Si l'Intolérance a été connue des Grecs

LES Peuples, dont l'Histoire nous a donné quelques faibles connaissances, ont tous regardé leurs différentes Religions comme des nœuds qui les unissaient tous ensemble; c'était une association du Genre-humain. Il y avait une espece de droit d'hospitalité entre les Dieux comme entre les hommes. Un Etranger arrivait-il dans une Ville, il commençait par adorer les Dieux du Pays; on ne manquait jamais de vénérer les Dieux mêmes de ses ennemis. Les Troyens adressaient des prieres aux Dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla consulter, dans les Déserts de la Libie, le Dieu *Ammon*, auquel les Grecs donnerent le nom de *Zeus* & les Latins de *Jupiter*, quoique les uns & les autres eussent leur *Jupiter* & leur *Zeus* chez eux. Lorsqu'on assiégeait une Ville, on faisait un sacrifice & des prieres aux Dieux de la Ville, pour se les rendre favorables. Ainsi, au milieu même de la guerre, la Religion réunissait les hommes, & adoucissait quelquefois leurs fureurs, si quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines & horribles.

Je peux me tromper; mais il me paraît que de tous les anciens Peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une Religion; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs Dieux; ils reconnaissaient tous un Dieu suprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de Divinités inférieures; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systêmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fussent, trouvaient bon que les Epicuriens niassent la Providence & l'existence de l'ame. Je ne parle pas des autres Sectes, qui toutes blessaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Etre créateur, & qui toutes étaient tolérées.

Socrate qui approcha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, & mourut martyr de la Divinité; c'est le seul que les Grecs ayent fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'Intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à Dieu, & qu'on honora tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des Juges de *Socrate*.

Il est évident d'ailleurs, qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des Sophistes, des Orateurs, des Poètes, qui enseignaient dans les Ecoles, & même de tous les Précepteurs qui avaient soin des enfants de distinction. Il avoue lui-même dans son Discours rapporté par *Platon*, qu'il allait de maison en maison prouver à ces Précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorants: cette conduite n'était pas digne de celui qu'un Oracle avait déclaré le plus sage des hommes. On déchaîna contre lui un Prêtre, & un Conseiller des cinq cents, qui l'accuserent; j'avoue que je ne sais pas précisément de quoi, je ne vois que du vague dans son apologie; on lui fait dire en général, qu'on lui imputait d'inspirer aux jeunes gens des maximes contre la Religion & le Gouvernement. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les calomnieurs dans le monde: mais il faut dans un Tribunal des faits avérés, des chefs d'accusation précis & circonstanciés; c'est ce que le procès de *Socrate* ne nous fournit point: nous savons seulement qu'il eut d'abord deux cents vingt voix pour lui. Le Tribunal des cinq cents possédait donc deux cents vingt Philosophes: c'est beaucoup; je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin, la pluralité fut pour la ciguë; mais aussi, songeons que les Athéniens, revenus à eux-mêmes, eurent les accusateurs & les Juges en horreur; que *Melitus*, le principal auteur de cet Arrêt, fut condamné à mort pour cette injustice; que les autres furent bannis, & qu'on éleva un Temple à *Socrate*. Jamais la Philosophie ne fut si bien vengée, ni tant honorée. L'exemple de *Socrate* est au fond le plus terrible argument qu'on puisse alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient

un Autel dédié aux Dieux étrangers, aux Dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve, non-seulement d'indulgence pour toutes les Nations, mais encore de respect pour leurs cultes?

Un honnête homme qui n'est ennemi ni de la raison, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en justifiant depuis peu la *Saint-Barthelemi*, cite la guerre des Phocéens, nommée *la guerre sacrée*, comme si cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des arguments de Théologie; il s'agissait de savoir à qui appartiendrait un champ: c'est le sujet de toutes les guerres. Des gerbes de bled ne sont pas un symbole de créance; jamais aucune Ville Grecque ne combattit pour des opinions. D'ailleurs que prétend cet homme modeste & doux? veut-il que nous fassions une guerre sacrée?

CHAPITRE VIII.

Si les Romains ont été tolérants

Chez les anciens Romains, depuis *Romulus* jusqu'aux temps où les Chrétiens disputèrent avec les Prêtres de l'Empire, vous ne voyez pas un seul homme persécuté pour ses sentiments. *Cicéron* douta de tout; *Lucrece* nia tout; & on ne leur en fit pas le plus léger reproche: la licence même alla si loin, que *Plin* le Naturaliste commence son Livre par nier un Dieu, & par dire que s'il en est un, c'est le Soleil. *Cicéron* dit, en parlant des Enfers: *Non est anus tam excors quæ credat*: «Il n'y a pas même de vieille assez imbécille pour les croire.» *Juvenal* dit: *Nec pueri credunt*: «Les enfants n'en croient rien.» On chantait sur le Théâtre de Rome: *Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil*: «Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.» Abhorrons ces maximes, &, tout au plus, pardonnons-les à un Peuple que les Evangiles n'éclairaient pas; elles sont fausses, elles sont impies; mais concluons que les Romains étaient très-tolérants, puisqu'elles n'exciterent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du Sénat & du Peuple Romain était: *Deorum offensa diis curæ*; «C'est aux Dieux seuls à se soucier des offenses faites aux Dieux.» Ce Peuple Roi ne songeait qu'à conquérir, à gouverner, & à policer l'Univers. Ils ont été nos Législateurs comme nos vainqueurs; & jamais *César*, qui nous donna des fers, des loix & des jeux, ne voulut nous forcer à quitter nos Druides pour lui, tout grand Pontife qu'il était d'une Nation notre Souveraine.

Les Romains ne professaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la sanction publique, mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte sous *Numa*, point de simulacres, point de statues; bientôt ils en éleverent aux Dieux *Majorum Gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La Loi des douze Tables, *Deos peregrinos ne colunto*, se réduisit à n'accorder le culte public qu'aux Divinités supérieures ou inférieures approuvées par le Sénat. *Isis* eut un Temple dans Rome, jusqu'au temps où *Tibere* le démolit, lorsque les Prêtres de ce Temple, corrompus par l'argent de *Mundus*, le firent coucher dans le Temple sous le nom du Dieu *Anubis*, avec une femme nommée *Pauline*. Il est vrai que *Joseph* est le seul qui rapporte cette histoire; il n'était pas contemporain, il était crédule & exagérateur. Il y a peu d'apparence que dans un temps aussi éclairé que celui de *Tibere*, une Dame de la première condition eût été assez imbécille pour croire avoir les faveurs du Dieu *Anubis*.

Mais que cette anecdote soit vraie ou fausse, il demeure certain que la superstition Egyptienne avait élevé un Temple à Rome avec le consentement public. Les Juifs y commerçaient dès le temps de la guerre Punique; ils y avaient des Synagogues du temps d'*Auguste*, & ils les conserverent presque toujours, ainsi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus sacrée du droit des gens?

On nous dit qu'aussi-tôt que les Chrétiens parurent, ils furent persécutés par ces mêmes Romains qui ne persécutaient personne. Il me paraît évident que ce fait est très-faux; je n'en veux pour preuve que *St. Paul* lui-même. Chap. 21. & 22. Les Actes des Apôtres nous apprennent que *St. Paul* étant accusé par les Juifs de vouloir détruire la Loi Mosaique par *Jesus-Christ*, *St. Jacques* proposa à *St. Paul* de se faire raser la tête, & d'aller se purifier dans le Temple avec quatre Juifs, afin que tout le monde sache que tout ce que l'on dit de vous est faux, & que vous continuez à garder la Loi de Moïse.

Paul, Chrétien, alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies Judaïques pendant sept jours; mais les sept jours n'étaient pas encore écoulés, quand des Juifs d'*Asie* le reconnurent; & voyant qu'il était entré dans le Temple, non-seulement avec des Juifs, mais avec des Gentils, ils crièrent à la profanation: on le saisit, on le mena devant le Gouverneur *Félix*, & ensuite on s'adressa au Tribunal de *Festus*. Les Juifs en foule demandèrent sa mort; Actes des Apôtres, Chap. 25. *Festus* leur répondit: *Ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de se défendre.*

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce Magistrat Romain, qu'il paraît n'avoir eu nulle considération pour *St. Paul*, n'avoir senti pour lui que du mépris; trompé par les fausses lumières de sa raison, il le prit pour un fou; il lui dit à lui-même qu'il était en démence, Act. des Ap. Ch. 26. v. 34. *multæ te litteræ ad insaniam convertunt*. *Festus* n'écoula donc que l'équité de la Loi Romaine, en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le *St. Esprit* lui-même qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, & qu'ils étaient justes. Ce ne sont pas les Romains qui se souleverent contre *St. Paul*, ce furent les Juifs. *St. Jacques*, frere de *Jesus*, fut lapidé par l'ordre d'un Juif Saducéen, & non d'un Romain: les Juifs seuls lapiderent *St. Etienne*;¹⁴ & lorsque *St. Paul* gardait les manteaux des exécuteurs, certes il n'agissait pas en Citoyen Romain.

Les premiers Chrétiens n'avaient rien sans doute à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs dont ils commençaient à se séparer. On sait quelle haine implacable portent tous les Sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut sans doute du tumulte dans les Synagogues de Rome. *Suétone* dit, dans la Vie de *Claude*, *Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Roma expulit*. Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de *Christ*: il ne pouvait pas être instruit des détails d'un Peuple aussi méprisé à Rome que l'était le Peuple Juif, mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. *Suétone* écrivait sous *Adrien*, dans le second siècle; les Chrétiens n'étaient pas alors distingués des Juifs aux yeux des Romains. Le passage de *Suétone* fait voir que les Romains, loin d'opprimer les premiers Chrétiens, réprimaient alors les Juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la Synagogue de Rome eût pour ses freres séparés la même indulgence que le Sénat avait pour elle; & les Juifs chassés revinrent bientôt après; ils parvinrent même aux honneurs malgré les Loix qui les en excluait: c'est *Dion Cassius* & *Ulpian* qui nous l'apprennent.¹⁵ Est-il possible qu'après la ruine de Jérusalem les Empereurs eussent prodigué des dignités aux Juifs, & qu'ils eussent persécuté, livré aux bourreaux & aux bêtes, des Chrétiens qu'on regardait comme une secte de Juifs!

Néron, dit-on, les persécuta. *Tacite* nous apprend qu'ils furent accusés de l'incendie de Rome, & qu'on les abandonna à la fureur du Peuple. S'agissait-il de leur créance dans une telle accusation? Non sans doute. Dirons-nous que les Chinois, que les Hollandais égorgerent, il y a quelques années, dans les Fauxbourgs de Batavia, furent immolés à la Religion? Quelque envie qu'on ait de se tromper, il est impossible d'attribuer à l'intolérance le désastre arrivé sous *Néron* à quelques malheureux demi-Juifs & demi-Chrétiens.¹⁶

¹⁴ Quoique les Juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'*Archelaüs* avait été relégué chez les Allobroges, & que la Judée était gouvernée en Province de l'Empire; cependant les Romains fermaient souvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zèle, c'est-à-dire, quand, dans une émeute subite, ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blasphémé.

¹⁵ *Ulpianus* l... tit. II. *Eis qui Judaicam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt, &c.*

¹⁶ *Tacite* dit: *Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat*. Il est bien difficile que le nom de Chrétien fût déjà connu à Rome; *Tacite* écrivait sous *Vespasien* & sous *Domitien*; il parlait des Chrétiens comme on en parlait de son temps. J'oserais dire que ces mots, *odio humani generis convicti*, pourraient bien signifier, dans le style de *Tacite*, *convaincus d'être haïs du Genre-humain*, autant que *convaincus de haïr le Genre-humain*. En effet que faisoient à Rome ces premiers Missionnaires? Ils tâchaient de gagner quelques âmes; ils leur enseignaient la morale la plus pure; ils ne s'élevaient contre aucune puissance; l'humilité de leur cœur était extrême, comme celle de leur état & de leur situation; à peine étaient-ils connus, à peine étaient-ils séparés des autres Juifs: comment le Genre-humain, qui les ignorait, pouvait-il les haïr? & comment pouvaient-ils être convaincus de détester le Genre-humain? Lorsque Londres brûla, on en accusa les Catholiques; mais c'était après des guerres de Religion, c'était après la conspiration des poudres, dont plusieurs Catholiques, indignes de l'être, avaient été convaincus. Les premiers Chrétiens du temps de *Néron* ne se trouvaient pas assurément dans les mêmes termes. Il est très-difficile de percevoir dans les ténèbres de l'Histoire; *Tacite* n'apporte aucune raison du soupçon qu'on eut que *Néron* lui-même eût voulu mettre Rome en cendres; on aurait été bien mieux fondé de soupçonner *Charles II* d'avoir brûlé Londres: le sang du Roi son Pere, exécuté sur un échafaud aux yeux du Peuple qui demandait sa mort, pouvait au moins servir d'excuse à *Charles II*. Mais *Néron* n'avait ni excuse, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs insensées peuvent être en tout Pays le partage du Peuple; nous en avons entendu de nos jours d'aussi folles & d'aussi injustes. *Tacite*, qui connaît si bien le naturel des Princes, devait connaître aussi celui du Peuple, toujours vain, toujours outré dans ses opinions violentes & passagères, incapable de rien voir, & capable de tout dire, de tout croire, & de tout oublier. *Philon* dit que *Séjan* les persécuta sous *Tibere*; mais qu'après la mort de *Séjan*, l'Empereur les rétablit dans tous leurs droits. Ils avaient celui des Citoyens Romains, tout méprisés qu'ils étaient des Citoyens Romains; ils avaient part aux distributions de bled, & même, lorsque la distribution se faisait un jour de Sabath, on remettait la leur à un autre jour: c'était probablement en considération des sommes d'argent qu'ils avaient données à l'Etat; car en tout Pays ils ont acheté la Tolérance, & se sont dédommagés

bien vîte de ce qu'elle avait coûté. Ce passage de *Philon* explique parfaitement celui de *Tacite*, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Egyptiens en Sardaigne, & que si l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum*. J'ajouterai à cette remarque, que *Philon* regarde *Tibere* comme un Prince sage & juste. Je crois bien qu'il n'était juste qu'autant que cette justice s'accordait avec ses intérêts; mais le bien que *Philon* en dit, me fait un peu douter des horreurs que *Tacite* & *Suétone* lui reprochent. Il ne me paraît point vraisemblable qu'un Vieillard infirme de soixante & dix ans, se soit retiré dans l'Isle de Caprée pour s'y livrer à des débauches recherchées qui sont à peine dans la nature, & qui étaient même inconnues à la jeunesse de Rome la plus effrénée: ni *Tacite*, ni *Suétone* n'avaient connu cet Empereur; ils recueillaient avec plaisir des bruits populaires; *Octave*, *Tibere*, & leurs Successeurs avaient été odieux, parce qu'ils régnaient sur un Peuple qui devait être libre: les Historiens se plaisaient à les diffamer, & on croyait ces Historiens sur leur parole, parce qu'alors on manquait de Mémoires, de Journaux du temps, de Documents: aussi les Historiens ne citent personne; on ne pouvait les contredire; ils diffamaient qui ils voulaient, & décidaient à leur gré du jugement de la postérité. C'est au Lecteur sage de voir jusqu'à quel point on doit se défier de la véracité des Historiens, quelle créance on doit avoir pour les faits publics attestés par des Auteurs graves, nés dans une Nation éclairée; & quelles bornes on doit mettre à sa crédulité sur des Anecdotes que ces mêmes Auteurs rapportent sans aucune preuve.

Конец ознакомительного фрагмента.

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, [купив полную легальную версию](#) на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.